

Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire

Vendredi 13 décembre 2024
à 18h15

Salle des fêtes de Paizay-le-Tort





18h30 : Assemblée Générale Extraordinaire

ORDRE DU JOUR : modification statutaire

18h45 : Assemblée Générale Ordinaire

ORDRE DU JOUR :

Rapport moral

Rapport d'activités et d'orientation

Rapport financier et présentation du rapport
de Mme la Commissaire aux Comptes

Approbation des comptes et du rapport d'activités

Votes : Affectation du résultat, budget prévisionnel et
montant de l'adhésion

Élection du Conseil d'Administration

Apéritif musical

L'ouverture et la clôture de ces Assemblées Générales
sont animées par les ensembles
« Orkestra'Rue », dirigé par Xavier Protin et
« Musique Classique & Co », dirigé par Julien Le Petit.



AGE : Modifications statutaires

Anciens statuts (février 2021)

Article 7 – Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd par :

1. la démission ;
2. le décès ;
3. la radiation, sur décision du conseil d'administration, suite aux motifs suivants :
 - le non-respect des présents statuts ;
 - le non-respect du règlement intérieur ;
 - le non-paiement de la cotisation, au plus tard 3 mois après l'adhésion ;
 - ou tout autre motif grave.

Le conseil d'administration statue sur la perte de la qualité de membre, après avoir invité le membre intéressé à lui fournir des explications. Le conseil d'administration peut fixer les modalités de retour du membre radié. L'intéressé peut faire appel en assemblée générale ordinaire.

Lorsqu'un motif de radiation est constaté, le·la président·e, ou tout·e administrateur·trice mandaté·e par le conseil d'administration, se réserve le droit de suspendre l'adhésion jusqu'à la prochaine réunion du conseil d'administration qui statuera sur la radiation.

Article 9 – CA Représentation légale

Par une élection à bulletin secret sans candidature déclarée, le conseil d'administration choisit parmi ses membres un·e président·e pour une durée d'un an. L'association est représentée en justice et dans tous les actes de la vie civile par son·sa président·e ou à défaut par tout autre membre du conseil d'administration habilité à cet effet par ce dernier.

Signatures

Le-La Président·e

Nouveaux statuts (propositions)

Article 7 – Perte de la qualité de membre

La qualité de membre se perd par :

1. la démission ;
2. le décès ;
3. la radiation, sur décision du conseil d'administration, suite aux motifs suivants :
 - le non-respect des présents statuts ;
 - le non-respect du règlement intérieur ;
 - le non-paiement de la cotisation, au plus tard 3 mois après l'adhésion ;
 - ou tout autre motif grave.

Le conseil d'administration statue sur la perte de la qualité de membre, après avoir invité le membre intéressé à lui fournir des explications. Le conseil d'administration peut fixer les modalités de retour du membre radié. L'intéressé peut faire appel en assemblée générale ordinaire.

Lorsqu'un motif de radiation est constaté, tout·e administrateur·trice mandaté·e par le conseil d'administration, se réserve le droit de suspendre l'adhésion jusqu'à la prochaine réunion du conseil d'administration qui statuera sur la radiation.

Article 9 – CA Représentation légale

Chacun des membres du conseil d'administration est habilité à remplir toutes les formalités de déclaration et de publication prescrites par la législation et tout autre acte administratif nécessaire au fonctionnement de l'association et décidé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est l'organe qui représente légalement l'association en justice. En cas de poursuites judiciaires, les membres du conseil d'administration en place au moment des faits prennent collectivement et solidairement leurs responsabilités devant les tribunaux compétents.

Signatures

Signature de deux membres du conseil d'administration, précisant nom, prénom et fonction au sein de l'association.



Rapport moral - 2023-2024

par les membres du Conseil d'Administration

Votre présence ici ce soir, est très importante pour nous. Elle montre votre attachement aux valeurs de notre association. Nous vous remercions pour cela.

L'École de Musique a accueilli 4 nouveaux membres au sein du **Conseil d'Administration** cette année, qui ont adhéré au mode de fonctionnement de la Gouvernance Partagée. Le CA est composé de plusieurs cercles (commissions) qui aident au fonctionnement de l'École de musique. Nous nous réunissons environ 5 fois dans l'année.

Le pôle **Intendance des bâtiments**, par exemple, a permis que le grand ménage soit fait un peu partout, à l'intérieur cet été, comme à l'extérieur également, à l'automne (feuilles mortes...) pour rendre les locaux plus agréables pour tous. Le ménage régulier est réalisé par un prestataire, mais nous avons choisi de prendre en main les travaux plus ponctuels. N'hésitez pas à nous rejoindre lorsqu'un appel est lancé, car l'ambiance est souvent très chaleureuse, et c'est aussi l'occasion de rencontrer les parents ou les membres de l'École de musique, pour tisser des liens.

Même dans la gestion de l'association, les tâches sont réparties. Nous avons adopté le modèle de la **gouvernance partagée**, c'est-à-dire que ce n'est pas une personne unique qui représente l'association, mais différents cercles. La proposition de modification des statuts s'inscrit dans ce sens. Les représentants des différents cercles sont élus avec une élection sans candidat, les membres proposent le nom d'une personne qui semble être faite pour ce poste, et le vote est validé avec le consentement de tous.

Cela permet une prise de décision avec les avis de chacun. Nous avons la volonté de former encore de nouveaux membres à ce mode de fonctionnement.

Le cercle **Communication** a voulu aussi créer une unité, faire rayonner l'image de l'École de Musique du Pays Mellois sur tout le territoire, en proposant des tee-shirts, des tote-bags aux couleurs de l'association. Les ateliers Big Band Jazz et Orkestra Rue sont habillés aux couleurs de l'EMPM pour les représentations publiques afin de renforcer cette unité. Les autres ensembles suivront.

Nous voulons aussi développer ce rayonnement sur le territoire en renforçant notre visibilité sur les différentes antennes. Plusieurs vidéos sont visibles sur la chaîne Youtube de l'EMPM et sur les réseaux sociaux pour montrer tout ce qui est fait toute l'année, les différents projets, les animations, n'hésitez pas à les partager.

L'année 2024-2025 promet d'être riche encore en projets qui vont permettre de rassembler le plus grand nombre à travers la musique. **Nous remercions énormément tous les bénévoles et les professeurs** qui permettent à l'École de Musique de fonctionner correctement, mais aussi sa coordinatrice administrative Élisabeth Marchand et son directeur Rémy Potrick qui s'impliquent tellement au quotidien. Certaines prestations administratives ont par exemple été réalisées par Rémy et Élisabeth pour économiser l'emploi de personnes extérieures. Cela permet de garder une certaine sérénité suite au départ en retraite d'Annette et de Jacky (même s'il revient donner un coup de main pour l'instant) et au départ de Loïc, remplacé par Delphine et Thomas.

C'est aussi cela l'EMPM, des valeurs communes que vous avez pu apprécier, ou apprécierez pour les nouveaux, lors de La Miousik Week ou des différents concerts dans les médiathèques, les lieux publics, un peu partout sur le territoire, **une volonté de faire de la musique ensemble, pour tous.**

Quelques infos-clés 2023-2024

Les travaux à Jules Ferry

Cette année, l'**entretien de la cour** a été fait régulièrement par notre **référént Bâtiments, Fabrice Fraigneau**. Les agents de la CC Mellois en Poitou interviennent tous les mois sur l'évacuation problématique des sanitaires ou ponctuellement en réponse à des demandes d'intervention. Le **toit de l'aile centrale** du bâtiment Jules Ferry a été refait à l'automne.

A l'avenir, pourquoi ne pas faire réaliser une fresque sur la façade du bâtiment qui égayerait la cour ? L'activité de l'EMPM sera aussi impactée par le projet de réhabilitation de la mairie de Melle à très long terme du bâtiment inoccupé situé dans la cour.

A prévoir en 2024-2025, en lien avec la CC Mellois en Poitou :

- Mise aux normes électriques (mise à la terre, schémas, tableaux des fusibles, installation de disjoncteurs, ajout de prises...)
- Prévoir un 2e point d'éclairage du préau vers les sanitaires.
- En plomberie, ajouter un robinet extérieur et trouver une solution durable pour les soucis d'évacuation.
- Côté maçonnerie, il faudrait rénover et fixer les tuiles sur le mur mitoyen de la descente dans la cour, reprendre les pierres de soubassement en façade et reprendre les trottoirs et caniveaux.
- Concernant la végétation, il faut intervenir sur des pousses d'arbres dans le mur d'enceinte et sur les arbres situés à l'arrière du bâtiment en raison des risques de bouchage des gouttières et pour la toiture.
- Enfin, la mise en place d'une porte coupe-feu entre la chaufferie et la salle de batterie est recommandée pour des raisons de sécurité.

Le groupe Communication

57 T-shirts EMPM vendus

56 Polos de concert achetés

30 Sacs en toile commandés

- actualisation de la charte graphique de l'EMPM
- création de 14 vidéos sur les manifestations du printemps
- 7 vidéos créées et mises en ligne à partir des rush des années précédentes
- alimentation de la chaîne YouTube (42 abonnés - 4736 vues cumulées)
- diffusion sur les réseaux sociaux
 - 448 amis profil Facebook
 - 551 suiveurs Page Facebook
 - 209 suiveurs compte Instagram

Rapport d'activités et d'orientations - 2023-2024

par Rémy Potrick, Directeur

En 2023-2024, l'EMPM employait 19 personnes dont deux administratifs (20 en 2024-25), pour sept équivalent temps plein (7,6). Tous les salariés sont des professionnels diplômés, le plus souvent polyvalents ; ils interviennent donc sur plusieurs missions et enseignent parfois plusieurs disciplines.

Les professeurs dispensaient à la fin de l'année environ 139 heures de cours par semaine pour 327 élèves (contre 323 et 136h en 2024-2025 au moment de l'AG).

Depuis plusieurs années nous entretenons avec les structures culturelles du territoire (La Ronde des Jurons, les Amis de St Savinien, ArtenetrA, etc...) des collaborations qui vont du simple prêt de matériel à des projets plus ambitieux comme ceux que nous réalisons depuis plusieurs années avec La Ronde des Jurons (Festival des Givrés, Projet LaBulKrack, etc...).

Ces partenariats sont pour nous la meilleure manière de tisser des liens forts qui sont le gage d'un élan culturel dynamique sur le territoire. Ils ont également le mérite de nous faire sortir de « l'entre soi » auquel toutes les structures sont confrontées et de faire découvrir à nos adhérents des univers vers lesquels ils ne seraient pas allés sans ces projets communs.

Cette année a été marquée par le premier projet en collaboration avec les Arts en Boul' : la rencontre entre le Nilok4tet et le Big Band de l'EMPM, qui a été une grande réussite autant humaine que musicale.

Par ailleurs, l'école de musique a toujours à cœur d'offrir aux enfants, adolescents et adultes la possibilité de pratiquer la musique quel que soit leur

niveau. Bénévoles et salariés cherchent chaque année à répondre au mieux aux attentes et besoins des élèves, petits et grands.

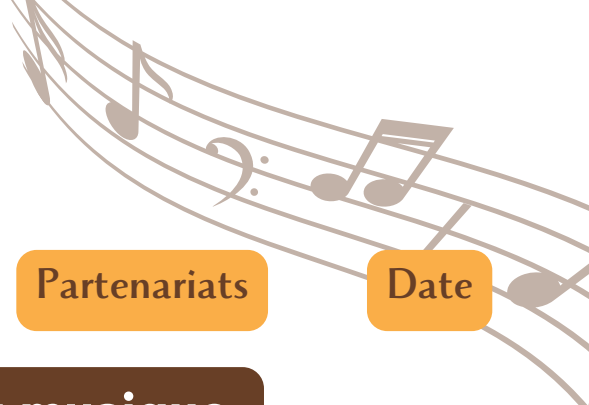
La deuxième mission de l'EMPM consiste à contribuer à la vie culturelle et artistique de la communauté de communes Mellois en Poitou. C'est pourquoi, l'EMPM est à l'initiative de diverses manifestations mais participe également à des événements organisés par d'autres. Elle est dans une dynamique de partenariats et d'échanges avec les associations culturelles et musicales du territoire Mellois en Poitou.

Elle développe aussi des actions en direction de différents publics et ceci sur l'ensemble du territoire: interventions et animations dans le secteur petite enfance et dans les maisons de retraite, interventions en milieu scolaire, participation à des projets avec les professionnels du champ social...

Toute l'équipe de professionnels et de bénévoles de l'EMPM est convaincue que le sens véritable de l'enseignement musical, et de la musique en général, se trouve dans la pratique collective. C'est pourquoi, nous proposons, depuis plusieurs années une grande diversité de cours d'ensemble, qui sont l'aboutissement du travail effectué en cours individuel.

Des actions sont menées afin de favoriser cette vision de la musique, comme la pérennisation des semaines banalisées (qui rencontrent un franc succès), devenues semaines "chamboulées" en 2024-25.

Retrouvez toutes les actions 2023-2024 classées selon chaque axe de la convention CC Mellois en Poitou



Description des actions

Lieux

Partenariats

Date

Axe 1 : Former les élèves mineurs à la musique

Proposition d'une offre hebdomadaire de cours individuels et collectifs : 223 élèves mineurs au 31/08/2024

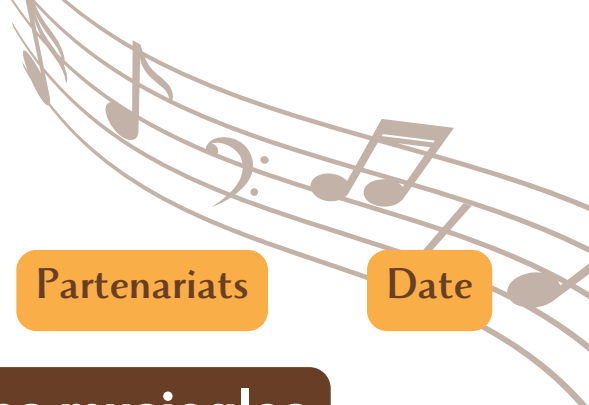
Melle - La Mothe-St-Héray - Celles-sur-Belle - Chef-Boutonne

Municipalités

de septembre 2023 à juin 2024

Axe 2 : Proposer de l'animation et de la médiation, dans le cadre d'interventions extérieures

Participation aux Forums des associations	Melle - Lezay - La Mothe-St-Héray - Chef-Boutonne	Municipalités	septembre 2023
Cérémonie autour de la résistance	Melle	Mairie de Melle	22 septembre 2023
4 Mots et Musique	Melle	Médiathèque de Melle	2023-2024
Matinée musicale à la Médiathèque	Sauzé-Vaussais	Mairie de Sauzé-Vaussais	2023-2024
Concert lors des voeux de la CC.	Lezay	CC Mellois en Poitou	17 janvier 2024
Participation au Festival des Givrés	Melle	La Ronde des Jurons	10 février 2024
Les Petites Variations	Melle	Médiathèque de Melle et Les Ecrivains Mellois	23 mars 2024
Projet Endurance avec le Nilok4Tet	Melle	Les Arts en Boul'	23 mars 2024
Jazz au Boul'	Melle	Café du Boulevard	3 mai 2024
Concert autour de l'Orgue	Celles-sur-Belle	Les Amis de l'Orgue et Mairie de Celles-sur-Belle	3 mai 2024
Inauguration de la parthèque	Melle	Médiathèque et Mairie de Melle	18 juin 2024
35h d'interventions en petite enfance	Lezay - Chef-Boutonne - Sauzé-Vaussais - Aigondigné	RAM / RPE, Halte-garderie, CC., Les enfants d'abord	2023-2024
115h d'interventions en milieu scolaire	Melle - Celles-sur-Belle - La Mothe St Héray - Chail	Ecoles et municipalités	2023-2024
10 de Temps d'Accueil Périscolaire	St Vincent-la Châtre	Ecoles et CC Mellois en Poitou	2023-2024



Description des actions

Lieux

Partenariats

Date

Axe 3 : Mettre en réseau les structures musicales et créer de la rencontre

7 scènes ouvertes animées par l'Atelier Chansons de l'EMPM	Melle	Café du Boulevard	2023-2024
Organisation de stages de Gospel et de Théâtre musical	Melle	/	2024

Axe 4 : Faire de l'EMPM un pôle ressource (accompagnement de structures)

Développement et pérennisation de la classe d'orgue	Celles-sur-Belle	Les Amis de l'Orgue	2023-2024
Accompagnement d'un projet de BTSa (Lycée Bujault) : organisation d'une soirée concert	Melle	Lycée Bujault	23 mars 2024
Prêt de matériel et de salle	Melle	Les Maillons Mothais	Avril et Juin 2024
	Celles-sur-Belle	Association Posallis (Festival du Souffle)	Juillet 2024
	Melle	La Ronde des Jurons	Juillet 2024
	Melle	Le Bocal	Juillet 2024
Mise à disposition d'un chef de chœur	La Mothe St Héray	Choeur de Chambrille	2023-2024
	St Martin les Melle	Foyer rural "Choeur de l'Argentière"	2023-2024

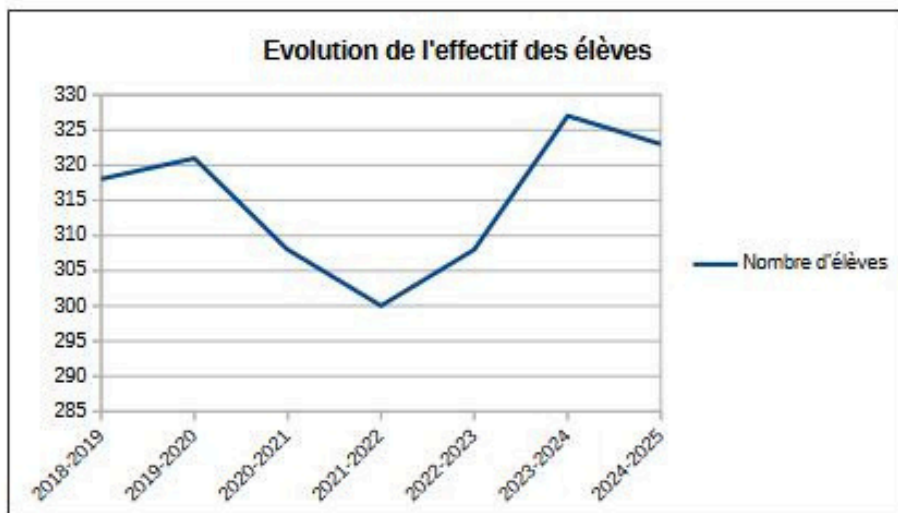
Axe 5 : Maintien d'Antennes d'enseignement sur le territoire

Maintien de trois antennes	Celles-sur-Belle - La Mothe St Héray - Chef-Boutonne	Municipalités	2023-2024
----------------------------	--	---------------	-----------

MERCI à tous nos partenaires de l'année passée et à tous ceux de l'année en cours pour leur confiance. Nous remercions aussi vivement nos financeurs publics (CC Mellois en Poitou et Département des Deux-Sèvres) ainsi que tous nos adhérents.

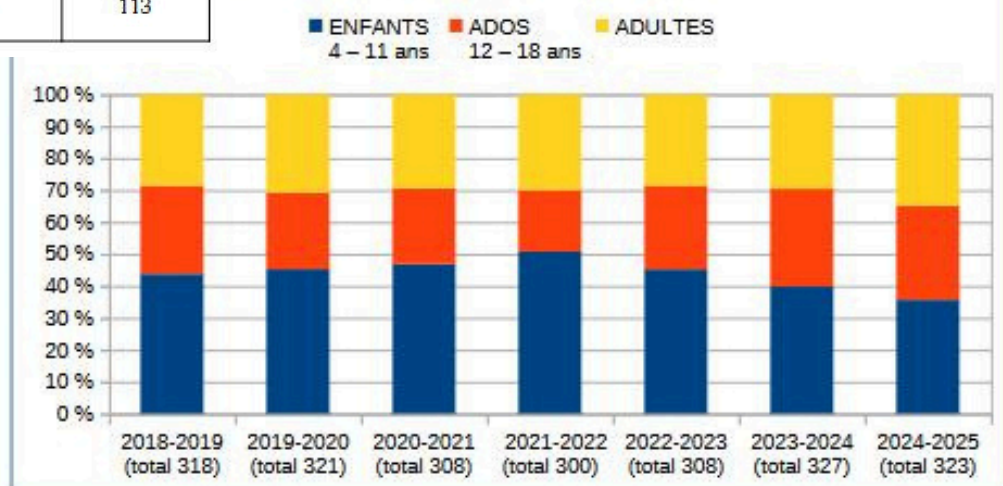


Effectif des élèves	
Année	Nombre d'élèves
2018-2019	318
2019-2020	321
2020-2021	308
2021-2022	300
2022-2023	308
2023-2024	327
2024-2025	323



Répartition des élèves			
ANNÉE	ENFANTS 4 – 11 ans	ADOS 12 – 18 ans	ADULTES
2018-2019 (total 318)	139	88	91
2019-2020 (total 321)	145	77	99
2020-2021 (total 308)	144	73	91
2021-2022 (total 300)	152	58	90
2022-2023 (total 308)	139	81	88
2023-2024 (total 327)	130	100	97
2024-2025 (total 323)	115	95	113

Evolution de la répartition des effectifs



Evolution de la répartition des élèves par cycle

	2023-2024	2024-2025	2023-2024	2024-2025	2023-2024	2024-2025	2023-2024	2024-2025	Variation Globale				
	1 ^{er} cycle	1 ^{er} cycle	2 ^{ème} cycle	2 ^{ème} cycle	3 ^{ème} cycle	3 ^{ème} cycle	Hors Coursus	Hors cursus					
Accordéon	2	1	3	1	0	1	0	0	0	2	-1	1	0
Batterie	33	-2	31	0	2	2	0	0	0	7	0	7	0
Chant	3	-1	2	0	0	0	0	0	0	6	4	10	3
Clarinette	6	-3	3	4	-1	3	0	0	0	6	1	7	-3
Flûte trav.	8	0	8	4	1	5	1	1	2	1	-1	0	1
Flûte à bec	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	-1	0	-1
Guitare clas.	26	-5	21	6	1	7	0	0	0	7	-1	6	-5
Basse	2	-2	0	0	0	0	0	0	0	4	-3	1	-5
Guitare élect	8	2	10	0	0	0	0	0	0	2	1	3	3
Piano	47	2	49	11	0	11	0	0	0	15	11	26	13
Orgue	2	-2	0	0	0	0	0	0	0	6	-2	4	-4
Saxophone	6	-4	2	2	1	3	0	0	0	7	-3	4	-6
Trompette	3	0	3	0	1	1	0	0	0	0	1	1	2
Trombone	0	0	0	3	-3	0	0	1	1	2	2	4	0
Violoncelle	1	1	2	1	-1	0	0	0	0	2	3	5	3
Violon	16	-5	11	3	-1	2	0	0	0	8	0	8	-6
Total	163	-18	145	35	0	35	1	2	3	76	11	87	-5

Evolution de la répartition des élèves par pratiques collectives Années 2020 – 2025

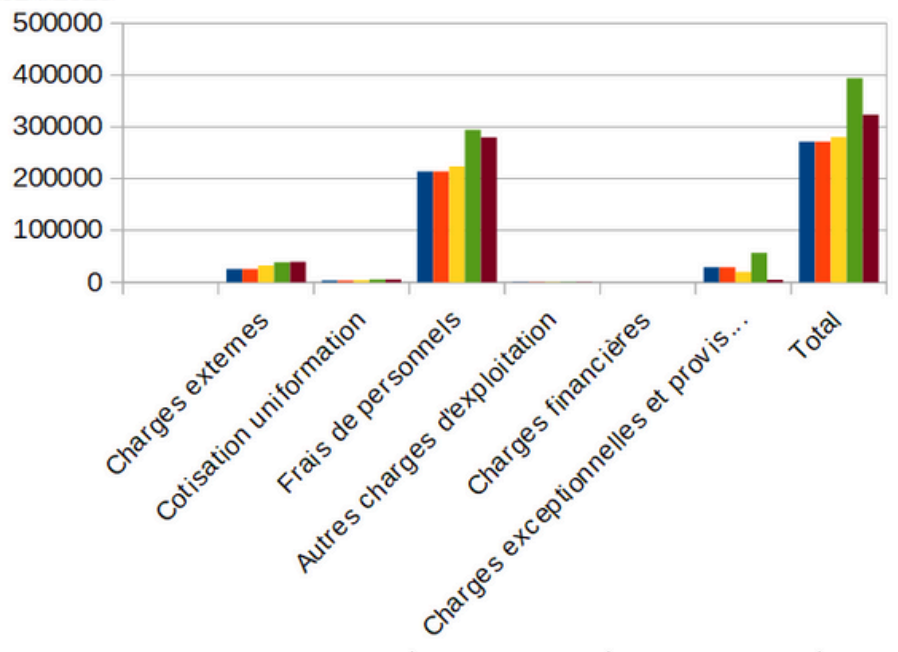
	2020-2021	Var.	2021-2022	Var.	2022-2023	Var.	2023-2024	Var.	2024-2025
Eveil musical	18	-3	15	-4	11	4	15	-4	11
Initiation musicale	14	-2	12	5	17	-9	8	1	9
Pôle Melle acoustique	4	6	10	-10					
Ensemble vocal adulte	17	-1	16	1	17	-2	15	1	16
Atelier djembés	13	-5	8	-3	5	2	7	5	12
Atelier Musique Classique & Co	6	2	8	-1	7	-3	4	3	7
Atelier Musiques actuelles	4	6	10	7	17	7	24	-12	12
Chorale enfants	7	-2	5	1	6	0	6	1	7
Atelier Chansons	15	-4	11	-3	8	5	13	-4	9
Atelier Big band Jazz	25	1	26	8	34	-6	28	-4	24
Orkestra Rue	14	-3	11	-2	9	2	11	2	13
Acoustique O'Pluriel								9	9
Total :	137	-5	132	-1	131	0	131	-11	120



Rapport financier - 2023-2024

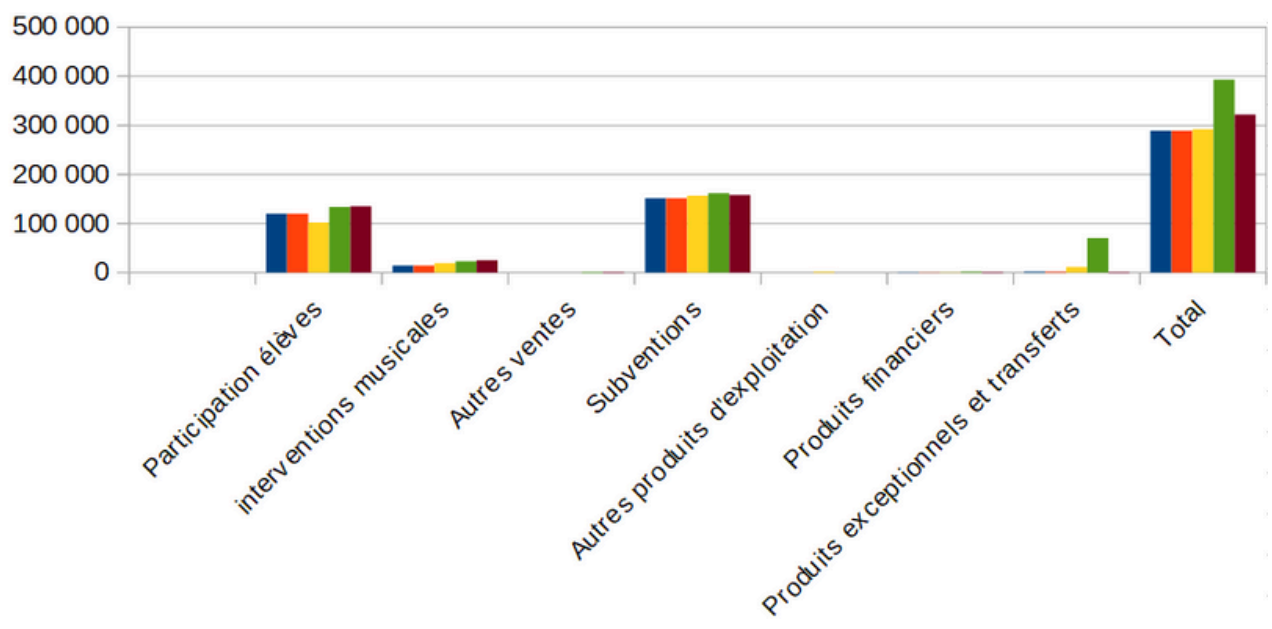
Charges

- EXERCICE 2019/2020
- EXERCICE 2019/2020
- EXERCICE 2020/2021
- EXERCICE 2023/2024
- PREV 2024/2025



Produits

- EXERCICE 2019/2020
- EXERCICE 2019/2020
- EXERCICE 2020/2021
- EXERCICE 2023/2024
- PREV 2024/2025





Résultats 2023-2024

Produits

	Exercice 2019 / 2020	Exercice 2020 / 2021	Exercice 2021 / 2022	Exercice 2022 / 2023	Exercice 2023 / 2024
Participation élèves	120 270 €	101 833 €	114 251 €	122 785 €	133 745 €
Interventions musicales	14 355 €	19 048 €	18 829 €	22 286 €	23 196 €
Autres ventes			2 608 €	981 €	1 183 €
Subventions	151 842 €	156 508 €	153 996 €	158 974 €	161 820 €
Autres produits d'exploitation	0 €	2 530 €	0 €	3 €	8 €
Produits financiers	338 €	435 €	365 €	1 070 €	2 209 €
Produits exceptionnels et transferts	2 196 €	11 402 €	52 662 €	4 078 €	70 724 €
TOTAL	289 001 €	291 756 €	342 711 €	310 177 €	392 885 €

Charges

	Exercice 2019 / 2020	Exercice 2020 / 2021	Exercice 2021 / 2022	Exercice 2022 / 2023	Exercice 2023 / 2024
Charges externes	25 539 €	32 592 €	45 384 €	39 335 €	38 217 €
Cotisation Uniformation	3 345 €	3 981 €	4 533 €	4 576 €	5 165 €
Frais de personnels	213 899 €	223 675 €	246 034 €	254 422 €	294 442 €
Autres charges d'exploitation	12 €	0 €	44 €	187 €	174 €
Charges financières	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Charges exceptionnelles et provisions	28 994 €	19 954 €	50 811 €	7 589 €	56 565 €
TOTAL	271 790 €	280 202 €	346 806 €	306 109 €	394 563 €

RÉSULTATS	17 211 €	11 554 €	-4 095 €	4 067 €	-1 678 €
------------------	-----------------	-----------------	-----------------	----------------	-----------------



Bilan au 31/08/2024

BILAN ACTIF		Brut 31/08/2024	Amortis- sements	Net 31/08/2024	Net 31/08/2023
Immobilisation					
	Matériel, logiciel	5 719	5 294	425	781
	Matériel musique	35 679	34 235	1 444	3 141
	Matériel de bureau/installations techniques	30 736	12 273	18 463	912
Immobilisations financières					
	Parts sociales CCM	68		68	68
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		72 203	51 802	20 400	4 903
Stocks et en-cours					
Créances					
	Membres				322
	Usagers produits non facturés				
	URSSAF				
	Produits à recevoir organismes sociaux				
	Prélèvements à la source				
	Activité partielle	169		169	169
Divers					
	Disponibilités	168 354		168 354	198 294
Comptes de régularisation					
	Charges constatées d'avance	1 314		1 314	1 246
TOTAL ACTIF CIRCULANT		169 838		169 838	200 031
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF		242 041	51 802	190 238	204 934

BILAN PASSIF				Au 31/08/2023	
FONDS ASSOCIATIFS (Capitaux propres)					
	Réserves			27 229	27 229
	Report à nouveau			41 313	37 245
	Résultat de l'exercice			-1 678	4 067
FONDS ASSOCIATIFS				66 864	68 542
Provisions					
	Provisions pour fin carrières			51 323	66 301
Dettes d'exploitation					
	Fournisseurs et comptes rattachés			3 339	9 320
	Dettes fiscales et sociales			20 267	12 771
Dettes diverses					
	Dettes sur immo et cptes rattachés				
	Autres dettes			426	
Comptes de régularisation					
	Produits constatés d'avance			48 000	48 000
TOTAL DES DETTES				72 031	70 091
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF				190 218	204 934



CERGI CIGOS OUDU

**ASSOCIATION ÉCOLE DE MUSIQUE
DU PAYS MELLOIS**

4 bis rue Jules Ferry

79500 MELLE

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice 31 août 2024**

Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes
Juridique et Social

Stéphane Avenet

Laurence Savatier-Dupré

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes
Inscrits auprès de la Cour d'Appel
de Poitiers

Bureau principal

550 avenue de Limoges
79000 Niort
Tél. 05 49 77 17 07
05 49 77 17 77

Bureau secondaire

22 rue Giannesini
79270 Frontenay Rohan Rohan
Tél. 05 16 25 16 00

www.ccaniort.com
contact@ccaniort.com

ASSOCIATION ECOLE DE MUSIQUE DU PAYS MELLOIS
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 août 2024

Aux membres de l'association de l'ECOLE DE MUSIQUE DU PAYS MELLOIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ECOLE DE MUSIQUE DU PAYS MELLOIS relatifs à l'exercice clos le 31 Août 2024 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

LS

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nos travaux ont notamment porté sur :

- ✓ Les options retenues dans le choix des méthodes comptables ou dans leurs modalités de mise en œuvre

Subventions d'exploitation

Les subventions comptabilisées dans les comptes annuels s'élèvent à 161 820 €.

A cet effet, nos travaux ont notamment consisté à nous assurer de l'enregistrement en produit de ces subventions, en tenant compte toutefois des éventuelles conditions d'octroi résolutoires ou suspensives et du rattachement à l'exercice en fonction de la période.

Nous avons validé la conformité de ces méthodes avec les règlements ANC relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

- ✓ Les méthodes et estimations comptables importantes

Provisions pour risques

Les provisions pour indemnités de fin de carrière figurent au bilan pour un montant de 51 323 €.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre association, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes qui ont conduit au constat de provisions pour indemnités de fin de carrière.

Nous avons validé la conformité de ces méthodes avec les règles du plan comptable général.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

- ✓ La présentation des comptes annuels

Nos travaux ont consisté à vérifier que les états de synthèse dont l'annexe des comptes annuels donnent une information appropriée.

18

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Niort, le 6 décembre 2024


SAS CERGI CIGOS AUDIT

Société de Commissariat aux comptes inscrite
Représentée par L. SAVATIER-DUPRE
Commissaire aux comptes inscrit



Prévisionnel 2024-2025

	Réalisé 2023-2024	Prévision 2024-2025
Produits	392 884,76 €	321 674,00 €
Charges	394 562,88 €	323 486,94 €
Résultat	-1678,12 €	- 1812,94 €

Les produits

	Réalisé 2023-2024	Prévision 2024-2025	Commentaires
70 – PRODUITS SUR ACTIVITÉS	158 123,80 €	161 314,00 €	Plus d'activités déjà enregistrée
74 – SUBV. FONCTIONNEMENT	161 820,00 €	158 100,00 €	Moins d'élèves mineurs
75 – PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	8,34 €	10,00 €	
76 – PRODUITS FINANCIERS	2 208,98 €	1 250,00 €	Reprise du prévisionnel 2023-2024
77 – PRODUITS EXCEPT.	362,50 €	0,00 €	
78 – PROVISIONS	66 301,00 €	0,00 €	Reprise de provision exceptionnelle en 2023-2024
79 – TRANSFERT DE CHARGES	4 060,14 €	1 000,00 €	Moins de formations prévues
TOTAL DES PRODUITS	392 884,76 €	321 674,00 €	



Les charges

	Réalisé 2023-2024	Prévision 2024-2025	Commentaires
60 – ACHATS	8 723,24 €	9 900,00 €	Projet avec le collectif culture en Mellois (1500 €)
61 – PRESTATIONS DE SERVICES	11 342,90 €	10 055,00 €	Moins de ménage mais augmentation de la location du logiciel GHS
62 – AUTRES SERVICES EXT.	18 150,76 €	19 050,00 €	
63 – PARTICIPATION EMPLOYEUR	5 165,00 €	5 000,00 €	
64 – CHARGES DU PERSONNEL	294 442,31 €	279 510,02 €	Adaptation à la nouvelle équipe. Pas de rupture conventionnelle prévue
65 – DROITS D'AUTEUR ET ASSIMILÉS	173,90 €	180,00 €	
66 – INTÉRÊTS	0,00 €	0,00 €	
67 – CHARGES EXCEPTIONNELLES	226,96 €	250,00 €	
68 – IMMO. CORPORELLES	56 337,81 €	4 541,92 €	Pas de nouvelles provisions pour fin de carrière.
TOTAL DES CHARGES	394 562,88 €	323 486,94 €	

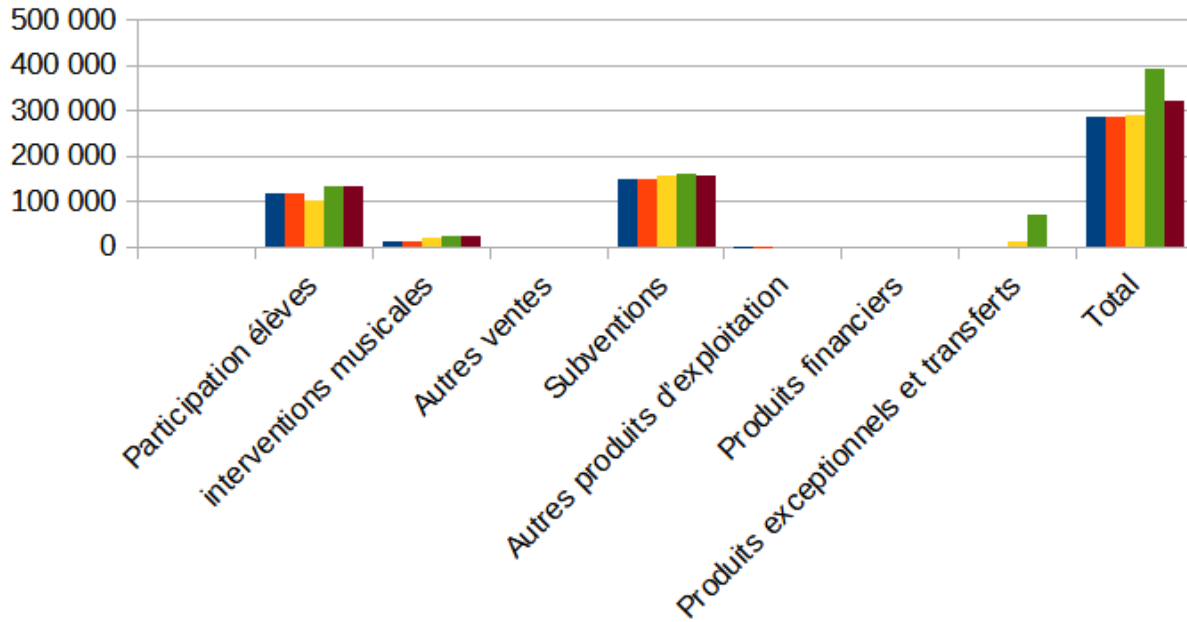
Evolution sur 5 ans

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Charges	271 790	280 202	346 806	306 109	394 563
Produits	289 001	291 756	342 711	310 177	392 885



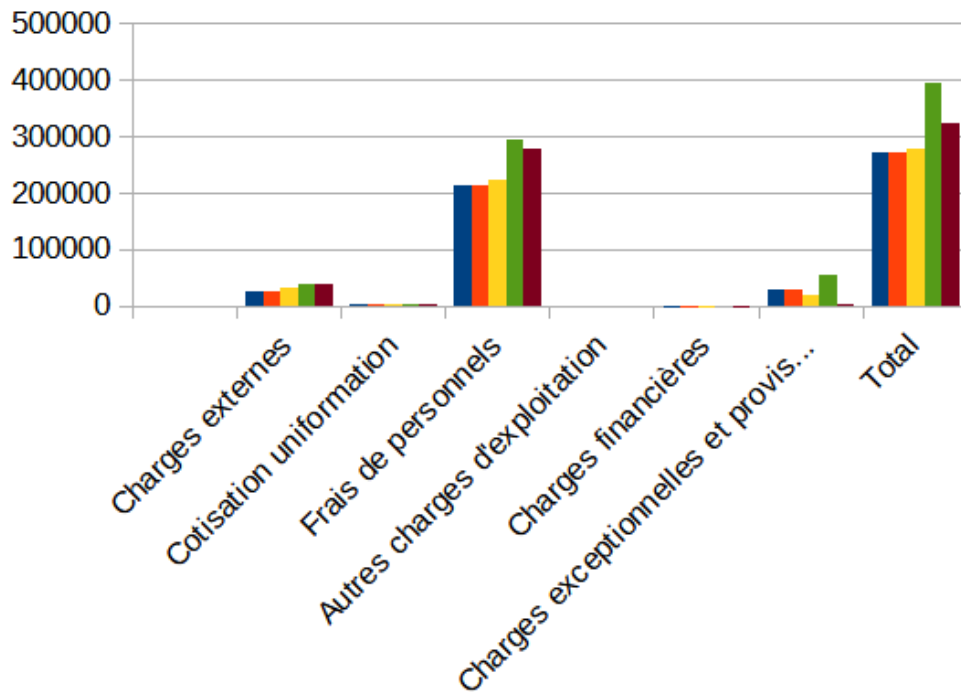
Structuration des produits

- EXERCICE 2019/2020
- EXERCICE 2019/2020
- EXERCICE 2020/2021
- EXERCICE 2023/2024
- PREV 2024/2025



Structuration des charges

- EXERCICE 2019/2020
- EXERCICE 2019/2020
- EXERCICE 2020/2021
- EXERCICE 2023/2024
- PREV 2024/2025





Election du Conseil d'Administration

Membres actuels du CA (rééligibles)

Article 9 - Conseil d'administration Composition

L'association est administrée par un conseil composé :

- a) de 8 à 16 membres élus par l'assemblée générale pour un an ; les membres sortants sont rééligibles ; un·e candidat·e absent·e est éligible dès lors qu'il·elle a fait connaître sa candidature auprès du conseil d'administration avant le début de l'assemblée générale ;
- b) du·de la directeur·trice de l'association ;
- c) du·de la représentant·e des salarié·e·s désigné·e par leur collègue.

Mathilde ALLARD

Céline BARBARI

Jérôme COURJAULT

Jean-Bernard DAVID

Fabrice FRAIGNEAU

Isabelle GIRARD

Hervé JUIN

Elisabeth LE GUENNEC

Bertrand MARCHAND

Eléonore POUPIN

Patricia SOUCHET

+

Rémy POTRICK

en cours d'élection

Candidats

Philippe COHEN

Arthur BOUQUET

la Médiathèque de Melle
et les Ecrivains
mellois

Les petites variations

Musique et Ecriture

Samedi 23 mars 2024
10h30 à 11h45
Médiathèque de Melle

Participez à un défi d'écriture...
Pausas musicales par des élèves
de violon, violoncelle, flûte et piano
Venez partager vos textes ou
ceux que vous aimez !

Ouvert à tous !

Journée internationale de
**LUTTE POUR LES
DROITS DES FEMMES**



Chantons Bar

Une fois par mois, le jeudi à 19h
Apéro Concert de
l'Atelier "Chantons Point Bar" de l'EM
au Café du Boulevard à Melle.
à tous les chanteurs amateurs

Les Arts en boule présentent

Endurance

Un concert-épopée du
NILOK4TET
avec C. Hugonnet
et la participation exceptionnelle de
L'EMPM*

« L'Antarctique
est le 6^e continent du jazz »

Samedi 23 mars à Melle (79)
Salle du Métullum - 21h

Réervations :
05 49 29 15 10
www.mellejazz.fr

1ère édition

Stages Théâtre Musical

Une expression visuelle de
votre musicalité.
Une rencontre entre l'espace,
le geste, l'émotion et le son.
Un temps de partage
artistique et de créativité.



Stages destinés aux amateurs
de théâtre et de musique
de 12 à 99 ans !
à 12 participants

dates 2024
16 avril
29 juin
à 17h

Encadrés par
Pierre Moulias
musicien, comédien et
professeur de batterie

Découverte
Expérimentation
Élaboration
Restitution en fin de cursus

tarifs : 10 € / stage (adhérents EMPM et LRDJ), 15 € (non-adhérents)

Stage organisé par l'Ecole de Musique du Pays Mellois
infos/inscription : ecoledemusiquedupaysmellois@gmail.com
05 16 79 90 96 - www.empm.org



Stage Chant Gospel

Samedi 13 avril et
Dimanche 14 avril 2024
10h30-12h30 et 14h-18h

A l'Ecole de Musique : 4 bis rue Jules Ferry à Melle

Chants afro-américains
Exercices rythmiques
Échauffements et jeux vocaux
Polyphonies à 2 ou 3 voix

Mini-concert de restitution
Dimanche 14 avril
à St Savinien à 17h
Ouvert à tous !

De 10 à 99 ans !
De 20 à 40 participants
Encadré par Mickaëlle Griffault
Professeure de chant, guitare
et formation musicale

Tarifs adhérents EMPM et LRDJ : 50 €
(non-adhérents : 70 €)

Possibilité d'apporter des plats
à partager (déjeuners et
goûters). Prévoir vos couverts.

Inscriptions : 05 16 79 90 96 - www.empm.org
ecoledemusiquedupaysmellois@gmail.com



JAZZ AU BOUL 3 MAI 2024 #26



19H EMPM

21H30 JAM SESSION

ENTRÉE LIBRE / RÉSERVATION CONSEILLÉE !

Café du Boulevard

Audition d'Orgue

Abbatiale de Celles-sur-Belle

Samedi 25 mai 2024 à 18h

Avec les élèves
du Conservatoire de Musique de Surgères
et de l'Ecole de Musique du Pays Mellois

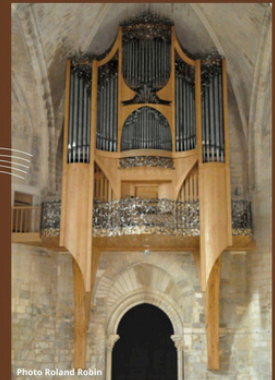


Photo Roland Robin

Entrée
libre



Vendredi 31 mai 2024

à 17h30

à la Médiathèque de Melle



Lecture

Solo pour 10 oreilles
Kamishibai de
Benoit Couhepin

Mots et Musique

Illustration musicale

par des élèves
en guitare et violoncelle

Ouvert à tous, entrée gratuite



Inauguration du fonds de partitions de musique

à la Médiathèque de Melle

Mardi 18 juin 2024

18h30 à 20h

Ouvert à tous !

Les partitions de l'EMPM rejoignent
le fonds de la Médiathèque.
Inauguration en musique avec
l'Atelier Jazz et les Chansons.



PORTES OUVERTES DE L'empm

Ecole de Musique du Pays Mellois

La Miousik Week

2 AU 4 JUILLET 2024

Ouvert à tous - Gratuit



MARDI 2
17h-22h

MERCREDI 3
17h-20h

JEUDI 4
18h-20h45

Prestations des élèves enfants, ados et adultes de l'école
et de leurs professeurs tous les soirs

SCÈNE OUVERTE

Mardi 2, 20h-22h
Apportez vos
instruments !

PROGRAMME DÉTAILLÉ
SUR WWW.EMPM.ORG

MELLE
4 bis rue Jules Ferry
05 16 79 90 96



Festival Les Givrés - Février 24



Endurance - Nilok4tet - Mars 24



Les Petites Variations - Mars 24



Stage Gospel - Avril 24



Chantons.Bar



Jazz au Boul' - Mai 24



Inauguration du fonds de partitions - Juin 24



La Miousik Week - Juillet 24



La Miousik Week - Juillet 24



La Miousik Week - Juillet 24